



**Institut international  
des observateurs électoraux  
Équipe d'Iraq  
Rapport final  
Élections iraqiennes – mars 2010**

## **Contexte**

À l'invitation de la Haute Commission électorale indépendante de l'Iraq (HCEI), six membres de l'Institut international des observateurs électoraux (IIOE) ont servi de témoins internationaux des élections du 7 mars en Iraq. C'étaient d'anciens législateurs de la Suède, du Royaume-Uni, du Canada et des États-Unis qui, en plus d'avoir une expérience intime des élections, ont participé à des séances d'information et de formation préélectorales. Tous étaient bénévoles.

Les membres de l'équipe étaient : l'honorable Per Gahrton, de la Suède, et l'honorable Anthony Simpson, du Royaume-Uni, deux anciens députés du Parlement européen; l'honorable Paul DeVillers, du Canada; l'honorable Jim Slattery, des États-Unis; l'honorable Scott Klug, également des États-Unis; et le chef d'équipe, le Canadien Douglas Rowland, président émérite de l'IIOE. En janvier 2006, M. Rowland était à la tête de l'équipe internationale qui a effectué l'analyse postélectorale des élections iraqiennes de décembre 2005.

Créé en 2005, l'IIOE est le fruit d'un projet conjoint de l'Association des ex-membres du Congrès américain, de l'Association européenne des anciens parlementaires et de l'Association canadienne des ex-parlementaires. L'Institut a des bureaux à Washington, Bruxelles et Ottawa. Il a reçu son financement initial de l'Agence canadienne de développement international.

Les élections iraqiennes de 2010 étaient une entreprise massive à laquelle participaient plus de 300 formations politiques accréditées dont plus de 80 présentaient des candidats. 6 292 candidats briguaient 325 sièges. Près de 300 000 travailleurs électoraux œuvraient dans 52 000 bureaux de vote répartis entre 8 600 centres de vote. Il y avait en outre 314 circonscriptions hors frontières situées dans 16 pays.

310 des 325 sièges étaient répartis entre 18 gouvernorats en fonction de leur population. Il y avait 15 sièges compensatoires dont huit réservés aux minorités – chrétiens, yazidis, sabéens/mandéens et shabaks. Au moins 25 % des sièges doivent être occupés par des femmes.

## **Mandat**

L'équipe de l'IIOE s'est donné des objectifs pointus en tant que témoin international. Premièrement, elle était en Iraq pour manifester son appui à la volonté du peuple iraquien de déterminer son avenir par le débat et le vote. Deuxièmement, elle a étroitement centré son évaluation sur la conception des processus et des mécanismes électoraux et le fonctionnement du siège de la HCEI. Vu sa taille et la durée de son séjour (huit jours), ses observations allaient devoir être considérées comme indicatives plutôt que définitives. Sa conclusion repose néanmoins sur une large et profonde connaissance des élections et des processus électoraux.

## **Méthodologie**

La méthodologie de l'équipe comportait les éléments suivants :

- 1) Examen de l'encadrement juridique des élections.
- 2) Examen des procédures de scrutin et de dépouillement.
- 3) Visite au Bureau des élections de gouvernorat et réunion avec son gestionnaire Hussein Ali Bayati et son personnel.
- 4) Examen des mesures anti-fraude en place.
- 5) Réunion avec les membres du conseil des commissaires de la HCEI, y compris le président Fraaj Haydari et le vice-président Tagreet Al Azzawi.
- 6) Visite approfondie du centre de saisie des données sous la direction de son directeur Hazim Ahmed.
- 7) Discussions avec le personnel de la HCEI et de ses conseillers de l'IFES.
- 8) Observation de la procédure de gestion des plaintes de la HCEI.
- 9) Réunions avec des partis politiques, des observateurs électoraux iraqiens et internationaux et une ONG vouée à l'observation électorale.
- 10) Réunions avec des membres de la communauté internationale, y compris les ambassadeurs des États-Unis, de l'Espagne, du Danemark, de la Pologne et du Canada, et des membres du personnel de l'ambassade des États-Unis.
- 11) En outre, certains membres de l'équipe ont bénéficié de séances d'information dans leur pays ou en route.
- 12) L'équipe a visité quatre (4) bureaux de vote pour le personnel de sécurité le 4 mars 2010 et une trentaine de bureaux de vote le 7 mars 2010 pour avoir une idée des mécanismes et des processus électoraux en action.

## **Observations**

- 1) Synopsis des élections de 2010

- A) Nous croyons qu'il convient de féliciter la HCEI pour son engagement envers l'intégrité électorale et un réseau de communication des résultats de pointe.
- B) Nous avons tous été impressionnés par le courage des votants. Malgré près de 50 explosions à Bagdad, des Iraquiens de tout âge et de toute allégeance politique se sont rendus aux urnes. Leur volonté de façonner l'avenir de l'Iraq nous a vraiment inspirés.
- C) Nous avons constaté que les 25 bureaux de vote que nous avons visités disposaient d'un personnel et d'un matériel suffisants et qu'ils suivaient les protocoles appropriés. Les autres observateurs nationaux et internationaux avec qui nous étions en contact étaient du même avis.
- D) Nous avons été troublés par les problèmes fréquents de validité des listes électorales. Nous espérons qu'ils seront réglés pour les prochaines élections.

## 2) Structure et organisation de la HCEI

La HCEI est l'organisme gouvernemental impartial qui a remplacé en 2007 la Commission électorale indépendante, l'organe de transition chargé des élections de 2005. La HCEI, qui relève du Parlement iraquien, est le seul organisme habilité à déclarer, organiser, mener et superviser les activités électorales, y compris l'inscription des électeurs, les élections aux conseils de gouvernorat et les référendums. Son conseil compte huit commissaires d'élection permanents et un directeur général des élections (DGE) choisis par le Conseil des représentants. Pour être choisis, ils doivent avoir une bonne connaissance des élections et être connus pour leur compétence, leur intégrité et leur indépendance. Deux d'entre eux sont des femmes. La loi régissant la HCEI prévoit que deux des commissaires doivent être avocats. Le DGE chapeaute l'Administration de la HCEI et est membre non votant du conseil des commissaires.

L'équipe a constaté que l'organisation et la structure de la HCEI cadraient avec les normes et les meilleures pratiques internationales. On nous a dit cependant que le Conseil des représentants tenait officieusement compte de l'affiliation politique des commissaires au moment de leur nomination au lieu de s'en tenir strictement aux critères de neutralité et d'indépendance. Il existe d'excellentes commissions électorales qui reposent sur un équilibre entre les forces politiques. Presque toujours elles le reconnaissent officiellement et exposent ouvertement le moyen qu'elles prennent pour réaliser cet équilibre. Opérer ce changement par des négociations officieuses et opaques, c'est risquer de faire douter de l'intégrité des décisions de la commission, notamment chez les formations qui estiment ne pas être « représentées » en son sein. Dans un pays où plus de 80 formations politiques se disputent les voix, il importe que la légitimité de la commission électorale soit au-dessus de tout soupçon.

L'un des rôles de la HCEI est d'accréditer les partis et les candidats. Nous notons avec inquiétude la décision que le gouvernement central a prise quelques semaines avant les élections d'interdire certains candidats censés avoir des liens avec le parti Baath. En démocratie, seule la commission électorale devrait être habilitée à prendre cette décision sans ingérence extérieure.

### 3) Mesures de sauvegarde de l'intégrité électorale

Les mesures de sauvegarde prises par la HCEI, y compris les procédures de scrutin et de dépouillement, répondent aux normes internationales. Elles prévoient la présence d'observateurs internationaux (613 provenant de 19 pays) ainsi que l'accréditation de centaines de milliers d'observateurs électoraux et d'agents de parti qui peuvent assister au décompte et signer les feuilles de pointage.

Nous applaudissons à la décision de choisir par loterie les membres temporaires du personnel électoral de façon à réduire les occasions de collusion et de fraude.

Le décompte des suffrages se fait au bureau de vote tout de suite après la fermeture et les résultats sont affichés à la porte du bureau pendant une demi-heure. Les bulletins sont transportés à un centre régional où le dépouillement ne débute que plusieurs jours après l'élection. Le centre de décompte ne communique que le total définitif. Il n'y a pas, comme dans plusieurs pays, de rapport provisoire après le dépouillement de, mettons, 50 % des voix.

Le bulletin de vote comporte des dispositifs de sécurité tels que filigranes et numéros de série de lot et il est fait usage de sacs inviolables et de boîtes de scrutin transparentes et à sceau numéroté.

Le centre de saisie des données de la HCEI est à la fine pointe en matière d'enregistrement et de traitement du vote. Situé dans des locaux sécurisés ouverts à la vue, il est organisé en réseau local avec son propre serveur. Il compte plus de 400 postes de travail chacun doté de son ordinateur. Tous les résultats sont saisis deux fois, chaque fois par une personne différente, puis comparés. L'encadrement de la saisie des données se fait à raison d'un superviseur par dix agents et 25 % des formulaires de saisie subissent un contrôle de qualité aléatoire.

Les procédures de vote provisoire ou conditionnel répondent aux normes internationales et le processus de traitement des plaintes aux normes généralement acceptées. On pourrait l'améliorer par un processus d'accusé de réception des plaintes. L'absence de système postal bien établi est un obstacle. La HCEI tente de remédier au problème en affichant les plaintes sur son site internet, mais dans un pays où l'accès à l'internet est rare, ce n'est guère une solution. Le plaignant conserve néanmoins une copie du formulaire de plainte.

4) Caractère improvisé des décisions

Le Conseil des représentants n'a terminé sa révision de la loi électorale que le 6 décembre 2009, à peine trois mois avant l'élection. Pressée par le temps, la HCEI a dû prendre au pied levé des décisions improvisées. Avec quelque 300 000 employés temporaires, il est difficile de communiquer avec efficacité des changements de dernière minute, d'où confusion et divergences d'interprétation d'un bureau de vote à l'autre. Il en résulte un manque de transparence aux yeux de l'électeur moyen et une baisse de la confiance dans l'intégrité du système.

C'est ainsi qu'il a été décidé par exemple de permettre aux policiers et aux militaires dont le nom ne figure pas sur la liste électorale de déposer un bulletin conditionnel. Intervenue le jour d'élection des membres du personnel de sécurité, la décision n'a pas été appliquée de façon uniforme.

À notre avis, les décisions de la HCEI ont souvent péché par volonté d'inclusivité. Cependant, pareilles décisions se font aux dépens de la transparence. Il peut aussi en résulter des retards et de la confusion, d'où baisse de la confiance.

5) Besoin d'une liste électorale définitive

L'absence d'une liste électorale définitive, grand facteur de contestation de la légitimité des élections de 2005, continue d'affecter les attitudes des citoyens envers la démocratie et leur confiance dans la légitimité du processus. Le dernier recensement remonte à plus de quinze ans et il manque souvent aux registres nationaux des renseignements de base comme l'adresse municipale. Les registres irakiens sont organisés par patronyme et par quartier.

Des améliorations ont été apportées à la banque de données à base des cartes de rationnement familiales (adoptée en 2005 pour des raisons pratiques) La liste a fait l'objet d'une grande révision en 2008 et en 2009. Les électeurs ont pu avant les élections apporter des correctifs aux données les concernant. Cependant, on ne sait toujours pas au juste combien il y a d'électeurs, d'électeurs admissibles à l'étranger, d'électeurs déplacés, d'électeurs membres du personnel de sécurité et de ceux qui ont déménagé dans la période précédent l'élection. Sans doute est-il difficile de connaître avec exactitude le nombre des électeurs de plusieurs de ces catégories. L'établissement d'une liste électorale sur la base des données de recensement améliorerait la confiance et réduirait les occasions de fraude réelle ou alléguée.

6) Financement des élections

L'équipe n'est pas en mesure de confirmer ou d'infirmier les allégations voulant que des formations politiques reçoivent d'importantes sommes d'argent de l'étranger ou aient acheté des annonces dans les médias électroniques imprimés. Qu'il suffise de dire que, tant qu'il n'y aura pas de loi régissant les dépenses électorales, pareils soupçons s'installeront au détriment de la réputation de la démocratie et du processus démocratique. Nous recommanderions donc au Conseil des représentants nouvellement élu de reprendre sans tarder l'étude du projet de loi sur le financement des élections amorcée avant les élections.

7) Le bulletin de vote et la répartition des sièges

À première vue, le bulletin de vote semble complexe mais à l'usage, il est simple et direct. La HCEI emploie des moyens efficaces pour familiariser les électeurs avec la procédure de vote et elle oblige en plus ceux qui délivrent le bulletin à s'assurer que l'électeur sait s'en servir.

En revanche, la répartition des sièges est excessivement complexe. Ils sont attribués à la représentation proportionnelle à liste ouverte, mais il y a des étapes intermédiaires longues et déroutantes comme le quota pour les femmes, l'application d'un seuil et l'attribution de sièges compensatoires nationaux.

Ces règles visent généralement à l'équité et à l'inclusivité, mais elles ont pour effet de faire traîner en longueur le processus d'attribution des sièges et de dérouter l'électeur moyen et de le faire douter de l'intégrité du système. Nous n'avons pas de grandes mesures correctrices à proposer, mais nous déconseillons fortement l'adoption de changements qui auraient pour effet d'ajouter encore à la complexité. Nous comprenons la résistance aux petites circonscriptions à représentants multiples, qui risquent bien d'avoir pour effet d'accentuer les clivages raciaux et religieux et de jouer contre les coalitions pluralistes.

Le long processus d'attribution des sièges est suivi par de longues négociations en vue de former le gouvernement. Nous pressons le gouvernement d'explorer les moyens de raccourcir ce calendrier.

## **Conclusions**

Nous avons été impressionnés par le courage et la détermination des nombreux Iraquiens qui ont bravé les menaces et les actions terroristes pour exercer leur droit de vote. En fait, le jour même des élections, nos inspections ont été retardées par une série d'attentats à la bombe à Bagdad. Nous félicitons aussi la HCEI d'avoir à nouveau mis en œuvre un dispositif électoral efficace à l'échelle du pays et à l'étranger. L'équipe a constaté qu'on avait apporté des améliorations considérables au processus électoral

depuis les élections générales de 2005. Les organismes d'observation électorale nationaux et presque tous les responsables irakiens que nous avons rencontrés étaient du même avis.

Quelles que soient les insuffisances dont il sera finalement fait état, et rares sont les élections où que ce soit qui n'en présentent pas, les éléments essentiels d'une élection démocratique étaient en place. Les erreurs mécaniques se corrigent. Ce qui compte, c'est la confiance dans le système, et la confiance croît avec l'usage.

## Annexe 1

### Observation des bureaux de vote

L'équipe a visité des bureaux de vote pendant les deux jours d'élection. Voici ce qu'elle a observé sur la base de son petit échantillon.

#### Bureaux de vote destinés au personnel de sécurité

Le 4 mars 2010 était jour d'élection pour les militaires, les policiers et les pompiers tous tenus d'assurer la sécurité le dimanche. À Bagdad, par exemple, ils devaient voter dans l'une ou l'autre de six écoles. C'était jour d'élection aussi dans les hôpitaux et les prisons.

Nous espérions visiter deux des écoles, mais nous avons dû renoncer à nous rendre dans l'une d'entre elles pour des raisons de sécurité. En fait, une école du quartier où nous devions aller a été la cible d'un kamikaze.

Nous avons passé 45 minutes dans un bureau de vote situé dans une école secondaire de filles dans le quartier Mansour de Bagdad. Nous avons été impressionnés par le taux élevé de participation compte tenu de la menace d'attentats de la part d'éléments désireux de faire dérailler les élections.

Voici quelques-unes de nos conclusions.

Les travailleurs électoraux avaient reçu une bonne formation et suivaient tous les protocoles contenus dans les manuels de la HCEI.

Nous avons noté certains problèmes liés à la liste électorale du personnel de sécurité iraquien. Des problèmes semblables ont été signalés ailleurs dans le pays. La raison en serait le retard qu'ont mis certaines unités militaires et policières à communiquer la liste de leurs membres. Quand le nom d'un soldat ou d'un policier ne figurait pas sur la liste, les travailleurs électoraux lui remettaient comme il se doit un bulletin de vote provisoire. En fait, la HCEI est vite intervenue pour remédier au problème en annonçant la correction à la télévision nationale.

Nous avons d'abord vu d'un mauvais œil que les votants essuient leur index tout de suite après l'avoir plongé dans l'encre. L'usage veut qu'on demande aux votants d'essuyer leur doigt pour en enlever l'huile avant de le plonger dans l'encre. L'IFES nous a assuré par la suite que les travailleurs électoraux suivaient le protocole étant donné que l'encre utilisée était beaucoup plus pénétrante que celle utilisée dans d'autres pays. En fait, elle si pénétrante qu'elle tache la couche sous-jacente de la peau et qu'il ne suffit pas d'essuyer l'épiderme pour la faire disparaître.

## Généralités

Soulignons d'abord combien le courage des votants nous a impressionnés. Dans les trois heures suivant l'ouverture des bureaux de vote, il y a eu à Bagdad plus de 40 explosions ayant fait des dizaines de victimes. Malgré la menace omniprésente de violence, plus de 60 % des électeurs se sont rendus aux urnes.

Comme les élections de mars 2010 était chaudement contestées, la fraude à grande échelle était très difficile. Les boîtes de scrutin paraissaient convenablement scellées.

Nous n'avons constaté aucun battage électoral aux bureaux de vote ou à proximité, mais nous avons eu des affiches situées un peu trop près des lieux de vote.

Le contrôle de sécurité des votants hommes et femmes semblait bien mené et raisonnable étant donnée la menace.

Nous avons trouvé troublant de voir les maris accompagner leur épouse tout au long du processus de votation.

À chaque bureau de vote, nous avons rencontré plusieurs agents de parti et, dans un cas, un observateur international. Il y avait au moins trois travailleurs dans tous les bureaux de vote. Dans bien des cas, c'étaient surtout des enseignants de l'école et la plupart avaient l'expérience de plusieurs élections.

Nous avons constaté que la vérification de l'identité des votants se faisait essentiellement à l'aide de la carte de rationnement. Nous avons vu les travailleurs électoraux vérifier qu'il n'y avait pas de traces d'encre sur l'index des votants. Et nous avons vu qu'on demandait systématiquement aux votants de tremper leur doigt dans l'encre avant de déposer leur bulletin.

Il y avait bien en vue partout dans les centres de vote des graphiques interactifs décrivant le processus de votation.

Il nous a été impossible de vérifier les heures d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote parce que nous passions moins de trente minutes dans chacun et que nous avons fait nos visites à la mi-journée.

La fréquentation des bureaux de vote semblait constante et nous n'avons pas vu de longues files. Les votants semblaient passer en douceur par les lieux de vote éparpillés dans les bâtiments.

Le lendemain de l'élection, le 8 mars 2010, nous avons visité l'un de deux centres de dépouillement de la ville de Bagdad. Là encore, on semblait suivre tous les protocoles de la HCEI. Des hauts fonctionnaires sur place ont passé un temps considérable à expliquer comme se ferait le dépouillement. Le personnel semblait bien formé et toutes les boîtes semblaient bien scellées.

## Annexe 2

### Séances d'information

#### En Iraq

- Faraj Haydari, président, Haute Commission électorale indépendante (HCEI)
- Tagreed Al-Azzawi, vice-président, HCEI
- Hazin Ahmed, directeur, Centre de saisie des données, HCEI
- Ahmed H Alagily, directeur, Plaintes et Consultations juridiques, Centre des plaintes
- Al-Bayati Hussein, directeur, Centre de dépouillement de Khark
- Sean Dunne, directeur, IFES
- Jennifer Blitz, IFES
- Hogir Ch. Shekha, coordonnateur général, Réseau d'observateurs nationaux des SHAM
- Jamal Jahfar, conseiller juridique, SHAM
- Ali Al Dujaily, secrétaire de l'Organisation Tammuz pour le développement social (TOSD)
- Eva Kareem, Relations publiques, TOSD
- Wahid Khalid, membre du comité des relations avec les médias, TOSD
- Charles Hill, ambassadeur
- Gary Grappo, ambassadeur, ministre conseiller politique, ambassade des États-Unis
- Eric Carlson, conseiller politique adjoint, ambassade des États-Unis
- Rick Mills, conseiller politique, ambassade des États-Unis
- John Ayres, USAID
- Carlo Accame, chef d'équipe, projet d'évaluation de l'Union européenne
- Alexander Matus, analyste électoral, projet d'évaluation de l'Union européenne
- Jackie Frank, directeur de pays, IREX-Iraq
- Nabeel Yasmeen, candidat, Mouvement pour la justice et la liberté et le renouvellement de l'Iraq
- Nora Sa'aid Jerjees, candidate, Mouvement pour la justice et la liberté et le renouvellement de l'Iraq

- Anway Al Arajy, candidate, Mouvement pour la justice et la liberté et le renouvellement de l'Iraq
- Kahlid al-Asadi, candidat du SOL
- Tamara Manhel, agent de la société civile
- Hussein Mohammad Mahdi, UIC
- Bushra Kazim, militant
- Wafaa Hussein Abd Hasan, militant, UIC
- Abdualmeer Kadhum Salman, jeune du Parlement
- Hassan Attiya Alwan, centre jeunesse de Bagdad
- Arta Zherka, chef de programme, NID

#### Au Canada

- John Holmes, directeur général, directeur général, Moyen-Orient et Maghreb, Affaires étrangères et Commerce international Canada
- Howard Ziad, ambassadeur d'Iraq au Canada

#### À Londres

- Tara McCabe, agent de bureau pour l'Iraq, Foreign and Commonwealth Office

#### En Jordanie

- Mark Wilson, deuxième secrétaire, ambassade des États-Unis
- Madar Zahran, expert économique, ambassade des États-Unis
- Liana Paris, agent du projet de surveillance international, IDP

## **Annexe 3**

### **Notice biographique des membres de l'équipe**

#### **Paul DeVillers**

Paul DeVillers a été député de la circonscription canadienne de Simcoe-Nord de 1993 à 2006. Durant son mandat, il a occupé plusieurs postes, dont celui de secrétaire parlementaire auprès du président du Conseil privé et du ministre des Affaires intergouvernementales, et de leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes. Il a aussi présidé plusieurs comités, comme le Comité permanent de la justice et des droits de la personne, celui de la sécurité publique, ainsi que le Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères.

M. DeVillers a beaucoup voyagé pendant qu'il était député. En 1999, il a représenté le Canada en Afrique du Sud lorsque M. Mbeki a remplacé M. Mandela à la présidence. À titre de secrétaire d'État (Sport), il a négocié et signé des ententes bilatérales de coopération en matière de sport avec la Russie, le Brésil, la Malaisie et Cuba. Après avoir quitté ses fonctions parlementaires, il a occupé le poste de conseiller spécial auprès du caucus du chef de l'Opposition officielle en 2008 et 2009, étant chargé d'assurer la liaison entre ce caucus et le Caucus libéral national.

Diplômé de l'Université d'Ottawa, M. DeVillers a pratiqué le droit pendant de nombreuses années avant d'être élu au Parlement.

#### **Per Gahrton**

Per Gahrton a représenté le parti vert de la Suède au Parlement européen pendant dix ans. Au cours de son mandat, M. Gahrton a participé à des missions au Moyen-Orient en 1990 et en 2003 au nom des parlements suédois et européen. Avant de siéger à ces deux parlements, M. Gahrton était correspondant des médias suédois au Moyen-Orient, région où il a beaucoup voyagé. Il a aussi participé à des missions d'observation électorale en Russie, en Géorgie, en Palestine et en Indonésie.

Il travaille présentement comme chroniqueur indépendant et conférencier et est un membre actif dans de nombreux organismes. Il assume la présidence du centre suédois d'études et de recherches vertes COGITO, de l'association suédoise de solidarité avec la Palestine, et fait partie du conseil consultatif du centre environnemental régional pour le Caucase méridional, à Tbilissi, en Géorgie.

Titulaire d'un doctorat en sociologie, M. Gahrton a écrit une quarantaine d'ouvrages.

### **Scott L. Klug**

Pendant huit ans, M. Klug a représenté Madison (Wisconsin) au Congrès américain, où il a acquis des compétences dans plusieurs domaines : santé, assurance, services financiers, télécommunications et politique énergétique. Aujourd'hui, il est directeur des affaires publiques pour le cabinet d'avocats national Foley & Lardner LLP.

Cet ex-membre du Congrès a été invité par le président Bush à remplir deux mandats au conseil consultatif présidentiel pour les négociations commerciales et stratégiques, qui donne des avis sur le pouvoir accordé par la procédure accélérée, le CAFTA, le commerce avec la Chine et d'autres questions.

M. Klug a piloté des programmes de formation sur le journalisme et les campagnes politiques pour le Département d'État des États-Unis au Venezuela, en Thaïlande et aux Émirats arabes unis; pour l'International Republican Institute en Indonésie et au Guatemala, et pour Internews en Ouzbékistan. Au cours de son mandat au Congrès, il a conduit des délégations au Royaume-Uni, en Nouvelle-Zélande, en Inde, au Sri Lanka au Népal. Il a aussi participé à d'autres missions en Algérie, en Ouganda, en Afrique du Sud et au Zimbabwe. Il contribue souvent à des programmes d'échanges entre les États-Unis et l'Europe tant aux États-Unis qu'à l'étranger et, en 2007, il a dirigé une visite du personnel du Congrès en Arménie, en Géorgie et en Azerbaïdjan.

### **Douglas C. Rowland**

Ex-député fédéral, M. Rowland a occupé le poste de porte-parole en matière de défense pour le Nouveau Parti démocratique. Il possède une vaste expérience du gouvernement, de la politique et des organisations à but non lucratif. Il était président de l'Institut international des observateurs électoraux (IIOE), créé conjointement par l'Association canadienne des ex-parlementaires, l'association américaine des ex-membres du Congrès et l'association des ex-membres du Parlement européen. Il a récemment été nommé président honoraire du bureau de l'IIOE.

Sur la scène internationale, M. Rowland s'est occupé activement de gouvernance et de démocratie. Au cours d'affectations au Maroc, il a mis sur pied un organisme national de surveillance électorale, au Mexique, en ex-Yougoslavie et en Indonésie. En janvier 2006, il a dirigé l'équipe d'évaluation de six personnes envoyée à Bagdad dans le cadre de la Mission internationale sur les élections en Iraq pour analyser les résultats des élections tenues en décembre 2005. En 2007, il a participé à des missions de surveillance électorale au Maroc et en Ukraine.

Il préside actuellement le bureau du Centre d'échanges interparlementaires.

### **Anthony Simpson**

Ex-avocat, M. Simpson a été élu député de Northampton et de South Leicestershire (Royaume-Uni) au Parlement européen, où il a rempli trois mandats entre 1979 et 1994. Il a longtemps fait partie de la commission des affaires juridiques et du comité pour le développement du tiers-monde, où il a été porte-parole du Groupe des Démocrates Européens de 1987 à 1989. Il a aussi siégé à l'Assemblée paritaire des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et de la communauté économique européenne, ce qui lui a permis de voyager beaucoup en Afrique et dans les Caraïbes.

Entre 1994 et 1996, M. Simpson a été inspecteur adjoint à l'Inspection générale des services. Entre 1996 et 2000, il a mis sur pied et géré le programme DAPHNE, conçu pour aider les ONG, les autorités locales et les membres d'autres organismes qui travaillent auprès des enfants au sein de l'UE afin de lutter contre la violence faite aux femmes et aux enfants.

M. Simpson a pris sa retraite en 2000, mais demeure un membre actif d'un bon nombre d'associations et de comités.

### **Jim Slattery**

Jim Slattery, qui a rempli six mandats en tant que représentant du Kansas au Congrès, a été membre du comité de l'énergie et du commerce de la Chambre durant les douze années qu'il a siégé au Congrès. Ce comité a pour domaine de compétence la santé, l'énergie, les télécommunications et des questions environnementales comme la Clean Air Act et le Superfund. M. Slattery a aussi fait partie du comité du budget de la Chambre et du comité des services financiers de la Chambre.

Ex-président de l'association américaine des ex-membres du Congrès, il siège au conseil d'administration de plusieurs organismes.

Il est diplômé de la faculté de droit de l'Université Washburn et associé du cabinet d'avocats Wiley Rein, où il donne des avis aux clients ayant des affaires en cours devant le Congrès, des organismes fédéraux et de réglementation. Il possède de l'expérience dans plusieurs domaines : énergie, chemins de fer, santé, assurance, commerce international et télécommunications.